

**Appel à Manifestation d'intérêt Concurrent**  
**Point de ventes temporaire de restauration**  
**à l'occasion de la Course « Run'n Roses » le 15 octobre 2022**

**Installation temporaire d'un point de ventes sur le site des Haras.**



Le site des Haras s'inscrit dans un projet plus global. Projet qui regroupe les 11 hectares de la Boriette, que possède la Ville derrière les Haras et rendues non constructibles, auxquelles il faut ajouter les terrains le long de la rue Vieussens achetés en 2018 aux Haras nationaux.

Cet ensemble renforcera les services offerts aux Ruthénois. Ce site en cœur de ville va permettre de dynamiser les activités quotidiennes pour tous.

### **Contexte de l'AMIC**

Par la présente publicité la Ville de Rodez lance un appel à manifestation d'intérêt, sous un délai de deux semaines suivant la publication de la présente (soit jusqu'au 15 septembre 2022) conformément à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques et ce en application de l'article L. 2122-1-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques et de l'article par le L2122-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui organise cette procédure de mise en concurrence.

### **Le projet**

**Appel à candidature pour un point de vente temporaire de restauration à l'occasion de la course pédestre « run'n roses » organisée par la Ville de Rodez le 15 octobre 2022.**

La Ville de Rodez lance un appel à manifestation d'intérêts concurrent pour prendre en charge un point de restauration sur le site des Haras.

La ville de Rodez souhaite proposer une formule de restauration à consommer sur place en lien avec cet évènement (sport, santé et bien-être.)

La formule proposée devra être de type « box » (Pas de service à table), avec des produits sains en favorisant les circuits courts, locaux et éventuellement des produits issus de l'agriculture Biologique, le tout en favorisant un plat végétarien ou flexitarien. (Tartine végétale-brousse de brebis-pickles de betteraves).

Il conviendra de proposer : un plat salé et un dessert

Nombre de participants : environ 200 personnes pour la course.

Prix : de 10 à 15 euros maximum

Les professionnels intéressés par ce dispositif sont invités à retourner à la Ville de Rodez :

- Les éléments administratifs : certificat INSEE, immatriculation registre du commerce et registre des métiers, attestation d'assurance en responsabilité civile
- Les éléments de communication : Carte des produits vendus et les tarifs
- Les éléments d'organisation : horaires d'ouverture, horaires de livraison...

Les personnes intéressées devront transmettre leur manifestation d'intérêt concurrente sous forme de dossier complet est à retourner à la Direction générale sous format papier à l'hôtel de ville ou par mail : [directiongenerale@mairie-rodez.fr](mailto:directiongenerale@mairie-rodez.fr) avant le 15 septembre 2022.

**Déroulement de la procédure :**

Le présent Appel à Manifestations d'Intérêt est organisé par la ville de Rodez hors du champ du droit de la commande publique, dans le cadre d'une occupation temporaire du domaine public par un opérateur exerçant une activité. La convention d'occupation temporaire du domaine public conclue à l'issue de l'appel à manifestations d'intérêt ne constitue pas un marché public, ni une concession, au sens du code de la commande publique.

**Le 31 aout 2022**  
**La Direction Générale des Services**  
**Ville de Rodez**